

## ► ***Action internationale et gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale***

**L** E **RAPPORT DÉPOSÉ** il y a quelques semaines par trois éminents hauts fonctionnaires (Yves Saint-Geours, Mark Sherringham et Thierry Bossard) sur les objectifs et l'organisation de l'action internationale aux ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche évoque notamment la nécessité de mieux assurer et valoriser, dans les deux sens, vers l'étranger et à l'occasion du retour en France, la mobilité effective des personnels titulaires de l'éducation nationale.

Or les recteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale ne sont pas partie prenante de cette politique : leur unique souci semble se limiter à trouver des personnels enseignants à placer devant les élèves dans les écoles et les établissements du second degré. La DGRH, de son côté, ne fait pas grand-chose dans nombre de cas litigieux pour convaincre les recteurs et surtout les DASEN que la présence de professionnels de l'enseignement scolaire détachés du MEN dans les établissements homologués n'est pas une faveur accordée par bienveillance à des fonctionnaires privilégié·e·s, mais une mesure répondant à une politique d'implantation internationale du système éducatif français.

Il devient urgent de porter de la cohérence dans la gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale contribuant à l'action internationale, les 8 616 personnels détachés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger, les 124 emplois d'administration centrale dédiés à cette action et les 572 ETP des opérateurs publics CIEP, Campus France, Agence Erasmus+ France/Éducation Formation.